

UNION DES COMORES

----- GOUVERNEMENT DE L'UNION

COMMUNIQUE

Le Gouvernement de l'Union des Comores a tenu son conseil hebdomadaire à Dar Nour (Mutsamudu) le 18 avril 2007 et a examiné la situation créée par la fin du mandat du Chef de l'Exécutif d'Anjouan.

Le chef de l'Exécutif d'Anjouan a été élu pour un mandat de cinq ans qui est arrivé à son terme le 14 avril 2007 à minuit. De ce fait, le Gouvernement constate la situation de vacance suite à cette échéance. Le Gouvernement de l'Union considère que des dispositions légales doivent être prises rapidement pour combler ce vide.

En effet, la poursuite de l'exercice du pouvoir, de l'ex-Chef de l'Exécutif de l'île, en dehors du mandat est inconstitutionnelle, car autant son mandat ne pouvait être raccourci, autant il ne peut être prolongé de quelque manière que ce soit.

Le Gouvernement de l'Union a introduit un recours à la Cour Constitutionnelle afin que soit constaté la fin de ce mandat et qu'un traitement approprié de la période transitoire soit mis en œuvre afin de préserver l'ordre constitutionnel, la sécurité des citoyens, la sérénité des institutions et des futures élections insulaires.

Le Gouvernement de l'Union des Comores attire l'attention de la Cour Constitutionnelle sur l'urgence et la gravité de la situation qui prévaut à Anjouan ;

Le Gouvernement de l'Union des Comores appelle à la vigilance de la communauté internationale et lui demande de lui apporter son concours dans le règlement de la crise institutionnelle à Anjouan afin d'éviter à la population de cette île des nouveaux traumatismes ;

Le Gouvernement de l'Union lance un appel à la population de l'Union, et en particulier celle d'Anjouan, de ne pas céder à la provocation et préserver la paix sociale en vue des futures échéances électorales.

Fait à Mutsamudu le, 18 avril 2007

Pour le Gouvernement de l'Union des Comores



Le Porte parole par intérim
Mmadi Ali